

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2017

présenté par

M. Fuchs, M. Hammouche, M. Balanant et Mme de Vaucouleurs

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur la possibilité de légaliser les test génétiques et l'accompagnement nécessaire à fournir aux patients. Le rapport doit explorer la possibilité de développer des projets de recherche en s'inspirant de ce qui a fait le succès des entreprises privées réalisant des test génétiques.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander un rapport sur l'intérêt de la légalisation des tests de génétiques en France pour endiguer cette fuite de données génétiques françaises vers l'étranger.